

Totaux par nature d'opérations

	Quantité
Récapitulatif	
Longueur de routes forestières créées en m	_ _ _ _ _ _ _ , _ _ _ _
Longueur de routes forestières mise au gabarit en m	_ _ _ _ _ _ _ , _ _ _ _
Longueur de pistes de débardage créées en m	_ _ _ _ _ _ _ , _ _ _ _
Quantité de places de dépôt ou de retournement créées en m2	_ _ _ _ _ _ _ , _ _ _ _
Traitement de singularités	_ _ _ _ _ _ _
Longueur de Câbles forestiers mis en place en m	_ _ _ _ _ _ _ , _ _ _ _
Autres à préciser :	Nature

b) Nature, descriptif du projet *(présentation synthétique de l'opération, objectifs,)*

c) Garantie de gestion durable dans le cas d'une opération non collective *(joindre obligatoirement le justificatif précisé par la notice)*

La propriété forestière desservie par le projet, bénéficie d'une garantie ou présomption de gestion durable suivante :

- aménagement forestier approuvé dans le cas d'une forêt relevant du régime forestier
- plan simple de gestion obligatoire agréé
- plan simple de gestion volontaire agréé
- règlement type de gestion
- adhésion à un code de bonnes pratiques sylvicoles
- autre (Zone NATURA 2000 : adhésion à une charte ou à un contrat,)

d) Opération s'inscrivant dans un schéma directeur de desserte forestière : *(précisez toutes les références utiles du document de planification et la place du projet dans ce dernier)*

e) Opération présentée dans le cadre d'une stratégie locale de développement *(précisez laquelle et la place du projet au sein de la stratégie locale de développement) :*

f) Opération présentée dans le cadre de l'article L 151-36 du code rural (travaux d'intérêt général ou d'urgence)

g) Dans le cadre d'un projet collectif (concernant au moins trois propriétaires, dont aucun ne possède plus de 80% de la surface desservie par l'opération)

(indiquer le nombre de partenaires, et la surface par partenaire qui peut être fournie dans une annexe)

Porté par une structure de regroupement

Porté par un maître d'ouvrage délégué

Garantie de gestion durable projet collectif

- Document de gestion collective approuvé : (date)
- Document de gestion collective en cours (à déposer dans les douze mois suivant la date de réception du dossier complet)
- Pas de document de gestion collective envisagé

CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX

➤ Date prévisionnelle de début du projet : _____ (mois, année)

Année de réalisation des travaux	% prévisionnel d'avancement

➤ Date prévisionnelle de fin du projet : _____ (mois, année)

DEPENSES PREVISIONNELLES D'APRES DEVIS

a) Dépenses matérielles

ajouter un tableau comportant les mêmes colonnes si besoin

Désignation des ouvrages tels qu'identifiés sur le plan cadastral	Nature des opérations ou investissements(2)	unité	Prix unitaire € HT / mètre linéaire ou m ²	Quantité demandée	Montant prévisionnel hors taxe par action (€)	Nom du fournisseur à l'origine du devis	Devis joint

montant prévisionnel total des investissements matériels

- 2) à renseigner avec les propositions de la liste suivante :
- Création de route forestière mise au gabarit de route forestière
 - Ouverture de piste forestière
 - Création de place de dépôt chargement ou retournement
 - Traitement de singularités
 - Mise en place de câbles forestiers

b) Frais généraux

Les frais généraux (études d'opportunité écologique, économique et paysagère préalables et maîtrise d'œuvre) sont à additionner. L'assiette relative aux ais généraux est plafonnée à 10% de l'assiette éligible hors ce poste. La maîtrise d'œuvre qui entre dans la catégorie des frais généraux n'est éligible que si elle est effectuée par un gestionnaire forestier professionnel.

Nature de la prestation	Prestataire à l'origine du devis	Montant € prévisionnel HT
maîtrise d'œuvre		
montant prévisionnel total des frais généraux		

Montant prévisionnel TOTAL des investissements matériels et frais généraux	
---	---

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financiers sollicités	Montant en €
Subvention sollicitée au titre de la mesure	_____
Dont co-financement MAAF, Région et/ou Département (37%)	_____
Dont FEADER (63%)	_____
Autre (précisez)	_____
Sous-total financeurs publics	_____
Autre financement privé (précisez) _____	_____
Auto – financement	_____
TOTAL général = coût du projet	_____

Le taux d'aide de base pour les investissements faisant l'objet du présent dossier individuel est de 40 %.

Ce taux est porté à 50 % :

- pour les projets conformes à un Schéma directeur de desserte forestière ou clairement identifiés dans une stratégie locale de développement forestier,
- ou pour les projets portés par les groupements forestiers et les syndicats intercommunaux,
- pour les dossiers collectifs de base.

Ce taux est porté à 70 % :

- pour les projets collectifs ou non réalisés dans le cadre de l'article L 151.36 du Code rural (travaux d'intérêt général ou travaux urgents),
- pour les projets collectifs conduits par une structure de regroupement,
- pour les projets pour lesquels existe un document de gestion collectif ou lorsque celui-ci est déposé auprès de l'autorité compétente dans les 12 mois suivant la date de réception du dossier complet.

Le taux de cofinancement du FEADER est de 63% du montant de l'aide publique, le taux d'intervention des crédits nationaux est de 37%.

Attention : tout projet dont l'instruction conduirait à une subvention octroyable (tous financeurs confondus) d'un montant inférieur à 3 000 € est inéligible.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR (Cocher les cases)

Je demande (nous demandons) à bénéficier de l'aide à l'infrastructure liées à l'évolution et à l'adaptation de la foresterie au titre du dispositif 4.3B du Programme de développement rural régional FEADER 2014-2020.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- n'avoir pas sollicité pour le même projet d'autres crédits publics que ceux indiqués dans la présente demande,
- avoir pris connaissance des points de contrôle spécifiques à ce dispositif d'aide figurant dans la notice d'information annexée au présent formulaire,
- être informé et avoir pris connaissance des textes réglementaires liés à la demande et consultables à la DDT,
- avoir pris connaissance que l'application de la réglementation relative aux aides d'Etat (régime d'aide avec incitativité) aura pour effet qu'un commencement d'exécution avant la date autorisée rendra inéligible à l'aide l'intégralité de mon projet et ne pas avoir commencé mon opération avant cette date qui sera indiquée dans l'accusé de réception de ma demande d'aide,
- avoir pris connaissance des délais maximum de début d'exécution et de réalisation des travaux qui s'attachent à mon projet, et qui figurent dans la notice d'information, au delà desquels tout ou partie de la subvention serait caduque de plein droit,
- avoir la libre disposition des terrains sur lesquels les travaux sont projetés,
- que le projet pour lequel la subvention est sollicitée n'a reçu aucun commencement d'exécution (signature de bon de commande, approbation de devis, ordre de service...) avant la date de dépôt de la demande,
- être à jour de mes obligations légales, sociales, fiscales, comptables et administratives,
- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,
- avoir pris connaissance des délais maximum qui me sont impartis pour la réalisation de mon projet,
- avoir pris connaissance des informations présentées dans la notice d'information, notamment en ce qui concerne les délais de réalisation de mon projet et les points de contrôle.

Je m'engage (nous nous engageons) sous réserve de l'attribution de l'aide :

- à détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant dix ans à compter du paiement final de l'aide européenne,
- à informer la DDT de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, de mes engagements, du contenu de mon projet,
- à transmettre sans délai à la DDT la déclaration de début des travaux,
- à réaliser l'opération présentée dans ma demande conformément aux conditions techniques et financières définies par les textes, notamment l'arrêté régional en vigueur, et la décision attributive d'aide,
- à faire appel au maître d'œuvre mentionné dans le présent formulaire pour la réalisation de mon projet et à fournir, à l'appui de ma demande un levé géoréférencé des travaux projetés lorsque le maître d'œuvre est un gestionnaire forestier professionnel,
- à fournir un levé géoréférencé des travaux réalisés à l'appui de ma demande solde lorsque la maîtrise d'œuvre est assurée par un gestionnaire forestier professionnel,
- à remplir les obligations de résultat fixées par l'arrêté régional en vigueur,
- à ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits publics en plus de ceux inscrits au plan de financement prévisionnel du projet.
- à laisser affecter à la production et à la vocation forestière les terrains desservis par le présent projet à compter de la date à laquelle intervient la décision juridique, et jusqu'à l'achèvement d'une période de cinq ans à compter du paiement final de l'aide européenne.
- à maintenir l'état fonctionnel de la route ou de la piste à compter de la date de notification de la décision juridique et jusqu'à l'achèvement d'une période de cinq ans à compter du paiement final de l'aide européenne,
- à permettre et faciliter l'accès à ma propriété forestière aux autorités compétentes chargées des contrôles, pour l'ensemble des paiements que je sollicite, à compter de la date de notification de la décision juridique et jusqu'à l'achèvement d'une période de cinq ans à compter du paiement final de l'aide européenne,
- à répondre aux obligations de publicité telles que prévue par le règlement d'exécution UE n°808/2014 du 17/07/2014 annexe 3 (JOUE du 31/07/2014) à savoir : à apposer pendant la durée de l'opération (jusqu'au paiement final de l'aide) au moins une affiche (dimension minimale: A3) ou une plaque présentant des informations sur le projet, mettant en lumière le soutien financier apporté par l'Union, en un lieu aisément visible par le public lorsque l'opération bénéficie d'un soutien public d'un montant total supérieur à 50 000 euros. .
 - Ces supports doivent comprendre le logo européen, la mention " Fonds européen agricole pour le développement rural : « L'Europe investit dans les zones rurales », ainsi qu'une description du projet (nom + montant de l'assiette éligible indiqué dans la convention). Ces éléments relatifs à la publicité de la participation européenne doivent occuper 25 % du support. Le lieu sera précisé dans la décision juridique attributive.
 - Ces obligations doivent être respectées au plus tard à partir de la date de la décision d'attribution de l'aide et jusqu'au paiement final de l'aide.

IMPORTANT : **Je suis informé :**

- qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement total ou partiel des sommes perçues pourra être exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur,
- que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide Feader ou Feaga. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans.
- que les données personnelles collectées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté ou par des sous-traitants. Ceci dans le cadre des missions d'autorité de gestion des Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural dévolues à la Région-Bourgogne-Franche-Comté. Ces traitements visent à permettre l'éventuel octroi d'une aide et l'évaluation du dispositif concerné. Ces données seront conservées jusqu'au 31/12/2033.
Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté, Direction Europe et Rayonnement International, 17, boulevard de la Trémouille – CS 23502 - 21035 DIJON cedex. ou par voie électronique feader@bourgognefranchecomte.fr.
Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranchecomte.fr). »
- que l'aide attribuée peut l'être au titre du règlement communautaire n°1407/2013 du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis. Dans ce cas, cette précision est apportée dans la décision juridique.

 J'atteste avoir pris connaissance des informations suivantes

(art. L114-8 et L114-10 du code des relations entre le public et l'administration – CRPA -) :

- que l'administration se procure directement auprès d'autres administrations les informations ou données justificatives de l'attestation de l'honneur de la mise à jour de mes obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables (attestée ci-dessus)
- que je peux exercer mon droit d'accès et de rectification sur les informations et données concernées
- qu'en cas d'impossibilité technique à l'obtention des données directement auprès d'une autre administration, il est possible que le service instructeur me les réclame
- que les échanges entre administrations se font dans les conditions suivantes (art. L114-9 ; R114-9-5 et R114-9-6 du CRPA)
 - x Sous forme électronique, par traitement automatisé assurant la traçabilité des échanges,
 - x Mise en œuvre du Référentiel Général de Sécurité (RGS)

ENGAGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SI LE DEMANDEUR EST UNE STRUCTURE DE REGROUPEMENT:

(Cocher les cases)

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- avoir obtenu de la part du/des propriétaire(s) concernés l'autorisation de réaliser ces travaux sur leurs terrains,
- avoir reçu des propriétaires des terrains sur lesquels les travaux sont projetés, l'engagement écrit :
 - que les terrains à desservir seront affectés à la production forestière et conserveront leur vocation forestière pendant cinq ans à compter du paiement final de l'aide européenne,
 - de maintenir l'état fonctionnel de la route ou de la piste pendant cinq ans à compter du paiement final de l'aide européenne,
 - de garantir le libre accès à la propriété aux autorités compétentes chargées des contrôles, pour l'ensemble des paiements que je sollicite,
 - qu'ils n'ont pas sollicité et ne solliciteront pas à l'avenir, pour le projet réalisé sur leur terrain, d'autres aides publiques.
- avoir informé le/les propriétaire(s) concernés qu'en cas de reversement des sommes versées pour manquement à leurs engagements je pourrais me retourner contre-eux

ENGAGEMENTS SUPPLEMENTAIRES SI LE DEMANDEUR EST SOUMIS AU RESPECT DES REGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE:

(Cocher les cases)

Je m'engage (nous nous engageons) sous réserve de l'attribution de l'aide :

- à respecter les règles de la commande publiques (voir notice),

Fait à _____ le _____

Signature(s) du demandeur :

(Du gérant en cas de formes sociétaires, du mandataire en cas d'indivision)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET DOCUMENTS À PRODUIRE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER COMPLET

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce à joindre pour la clôture de l'AAP (1)	Pièce à joindre à la fin du délai de complé- tude (2)	Sans objet
1 exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété et signé par le porteur du projet	Tous	<input type="checkbox"/>		
Preuve d'identité				
Copie d'un document d'identité et fourniture d'un justificatif de domicile	Personne physique ou morale hors collectivités	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Acte constitutif: copie de la publication au JO ou récépissé de déclaration en préfecture	Associations loi 1901, AFF, ASA, ASL, Fondations	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Extrait k bis de moins de trois mois ou à jour en cas de modification	Sociétés civiles et sociétés commerciales, coopératives (OGEC), Groupements (sociétés civiles)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Preuve de propriété				
Extrait de matrice cadastrale récent et à jour ou acte notarié Pour les ASA : copie du listing cadastral des statuts.	Tout demandeur	<input type="checkbox"/>		
Preuve de représentation légale ou de pouvoir				
Demandeurs non détenteurs de la propriété				
Pouvoir de tutelle ou curatelle	Tuteur légal ou curateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accord sous seing privé	Usufruitier ou nu-propriétaire (<i>selon la qualité du demandeur</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mandat des co-indivisaires, ou des co-propriétaires ou de l'époux demandeur mais non propriétaire ou de toutes personnes se partageant le droit de propriété	Mandataire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mandat des propriétaires	Structure de regroupement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Décision du Président ou CR d'Assemblée générale	Associations loi 1901, AFF, ASA, ASL, Fondations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Décision du gérant ou CR d'Assemblée générale et pouvoir du co-gérant en cas de co-gérance	Sociétés civiles dont groupements (SCI, GF), sociétés commerciales dont coopératives (OGEC)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet	Toutes personnes publiques: collectivités territoriales et leurs groupements, ASA, ASL, EP d'enseignement ou hospitaliers, GIP, SAFER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si subvention > 23 000 €				
Personnes morales de droit privé				
Extrait des statuts	Associations loi 1901, AFF, ASA, ASL, Fondations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Derniers bilan et compte de résultat approuvés par l'assemblée et le rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un	Sociétés civiles (SCI), sociétés commerciales dont coopératives (OGEC)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres pièces administratives				
Relevé d'identité bancaire	Tous	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Liste nominative récapitulative des propriétaires dont les projets sont regroupés	Structures de regroupement	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Formulaire du respect des règles de la commande publique	Tout demandeur soumis aux règles de la commande publique	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Annexe « de minimis » : aides publiques perçues au titre du règlement "de minimis" dans les 3 années qui précèdent la signature du présent formulaire	Tout demandeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pièces techniques				
Annexes : étude et évaluation de l'impact sur l'environnement Documents descriptifs du projet et résultats attendus	tous	<input type="checkbox"/>		
Plan de situation au 1/25 000 daté signé	tous	<input type="checkbox"/>		
Plan de masse cadastrale daté signé avec indication du Nord et échelle de type graphique, à une échelle permettant de présenter toutes les indications sur le projet ainsi que les références cadastrales des parcelles concernées. Se référer impérativement à la notice pour ce point. Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles : Devis descriptifs détaillés prévisionnels pour toute dépense présentée. • Au moins 1 devis détaillé pour toute dépense d'un montant inférieur à 2 000 € HT. • Au moins 2 devis détaillés pour toute dépense d'un montant supérieur à 2 000 € HT, pour attester du caractère raisonnable des coûts présentés. • Au moins 3 devis détaillés pour toute dépense d'un montant supérieur à 90 000 € HT, pour attester du caractère raisonnable des coûts présentés. Pièces commande publique :	tous	<input type="checkbox"/>		
	dans le cas d'un financement sur devis	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} devis	<input type="checkbox"/> autres devis si nécessaires	
Se référer impérativement à la notice de renseignement du formulaire respect des règles de la commande publique	Tout demandeur soumis aux règles de la commande publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé des travaux prévisionnels géoréférencés	Dans le cas d'une maîtrise d'œuvre réalisée par un gestionnaire forestier professionnel	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Justificatif de gestion durable (décision agrément PSG, approbation d'aménagement, ou attestation d'adhésion à un RTG ou un CBPS) dans le cas d'un dossier non collectif	Tous les dossiers non collectifs	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Liste des propriétaires soumis réglementairement à l'obligation de production d'un document de gestion durable	Structures de regroupement	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

(1) Liste des pièces à joindre avant la date de fermeture du présent appel à projets, permettant de rendre acceptable et examinable le dossier.

(2) Liste des pièces à joindre au plus tard avant la fin du délai de complétude des dossiers (voir date indiquée dans le texte de l'appel à projets), permettant d'obtenir un dossier complet.

Attention : Vous n'avez pas à produire les pièces qui sont déjà en possession de la DDT, de la DRAAF, du Conseil Régional, ou du Conseil départemental, à condition que vous ayez déjà autorisé explicitement l'administration à transmettre ces justificatifs à d'autres structures publiques, dans le cadre de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide vous concernant.

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,

j'autorise je n'autorise pas ⁽²⁾

l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

⁽²⁾ Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales (à titre d'exemple: vérification du respect du taux maximum d'aides publiques).

Veillez transmettre l'original à la Direction Départementale des Territoires (DDT) du département du siège de votre exploitation et conserver un exemplaire :

Direction Départementale des Territoires du Doubs (DDT 25)

5 Voie Gisèle Halimi
25000 BESANCON CEDEX
Tél. : 03.39.59.55.00
Courriel : ddt-nature-foret@doubs.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires du Jura (DDT 39)

4 rue du Curé Marion
BP 50356
39015 LONS LE SAUNIER CEDEX
Courriel : ddt-seref-bf@jura.gouv.fr
Tél. : 03 84 86 80 00

Direction Départementale des Territoires de Haute-Saône (DDT 70)

24-26 boulevard des Alliés
CS 50389
70014 VESOUL CEDEX
Tél : 03.63.37.92.00
Courriel : ddt-bfc@haute-saone.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort (DDT90)

8 Place de la Révolution française
BP 605
90020 BELFORT CEDEX
Tél : 03 84 58 86 00
Courriel : ddt-seef@territoire-de-belfort.gouv.fr

Annexe aides de minimis

Entreprise :

Commune :

Aide(s) présentement demandée(s) :

(en euros)

1- Ensemble des aides ayant fait l'objet d'un versement au cours des 3 années précédant la date de signature de cette déclaration ou aides déjà notifiées au titre du régime de minimis, pouvant faire l'objet d'un versement à l'avenir :

Nom de l'aide	Organisme financeur	Montant attribué en €.	Nature de l'aide (1)	Date de décision	De minimis
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
TOTAL :					

2- Ensemble des aides reçues ou envisagées pour le projet présenté :

Nom de l'aide	Organisme financeur	Montant attribué en €.	Nature de l'aide (1)	Date de décision	De minimis
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
TOTAL :					

(1) merci d'indiquer s'il s'agit d'une subvention, d'une avance remboursable, d'un crédit d'impôt, d'une bonification d'intérêt, d'une exonération fiscale

Je, _____ certifie exactes et complètes les informations fournies dans la présente déclaration.

Cachet de la société

Date :

Signature

Sous mesure 4.3.B – Franche-Comté

Annexe étude et évaluation de l'impact sur l'environnement

(Document complémentaire à renseigner par le porteur de projet)

*Prise en compte des inventaires existants et des aspects réglementaires
Zones Concernées par le projet (*)*

Type de zonages		Oui	Non	Pièces ou informations à joindre au dossier
Znieff 1 ou 2/ ZICO				
Natura 2000 : Cartographie des habitats et espèces disponibles :				Etude d'incidence produite par le maître d'ouvrage le cas échéant.
Natura 2000 : Pas de cartographie				Analyse technique de l'animateur du site
Monuments inscrits et classés				Autorisation de l'ABF
Site Inscrit				Copie de la déclaration de travaux à la DREAL
Site classé				Copie de l'autorisation de travaux
Réserve naturelle régionale				Avis du comité consultatif et éventuellement accord du Conseil Régional
Réserve naturelle nationale				Avis du comité consultatif et éventuellement autorisation du Préfet
Arrêté de protection de biotope				Justification de la prise en compte des interdictions et le cas échéant autorisation au titre de l'APB
Périmètre de captage	Immédiat			Autorisation si nécessaire au vu de l'arrêté de protection
	Rapproché			
	Eloigné			
Zones humides				Si nécessaire autorisation ou récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau
Franchissement de cours d'eau : base fonds IGN au 1.25000 cours d'eau permanents ou intermittents				Autorisation ou récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau
PPRN / PPRI				Étude géologique, ...
Loi Littoral				Avis commission des sites
Loi montagne				Avis commission des sites
Espace naturel sensible				Avis du Conseil départemental

* sur la base de la consultation du site Carmen de la DREAL

Connaissances d'espèces protégées sur le tracé de la desserte :

OUI

NON

Si OUI, lesquelles :

Impact du projet sur : (y compris impact positif escompté)

⇨ le milieu :

⇨ la faune :

⇨ la flore :

⇨ le paysage :

⇨ l'eau :

Mesures d'atténuation envisagées :

Mesures de compensation :

Mesures de limitation de la circulation (*barrières, panneaux, passages canadiens etc...*) :
.....
.....
.....

Date et signatures (obligatoire)

Du maître d'ouvrage	Du maître d'œuvre

Sous mesure 4.3.B – Franche-Comté
Documents descriptifs du projet, résultats attendus

Nom du demandeur :

Qualité du demandeur :

Nature du projet :

Nom du projet :

Montant d'investissement HT :€

Justification de l'intérêt du projet

Informations sur la forêt et objet de l'infrastructure

Caractéristique du projet de desserte :

- Projet de desserte à l'échelle d'un massif, y compris lorsque la demande de subvention ne porte que sur une partie (tranche fonctionnelle) du projet
- Projet visant à compléter un réseau de desserte existant : création d'accessoires, traitement de singularités, complément du réseau de desserte
- Projet de création d'un réseau accessible aux grumiers sur l'emprise d'un réseau de débardage existant
- Projet se limitant à la création de pistes

Surface totale de la forêt appartenant au demandeur située dans la zone géographique du projet : HA

On entend par surface totale, la surface desservie par le projet telle que définie ci-dessous et la somme des îlots de + de 4ha situés dans un rayon inférieur à 1000 m du projet, 1000 m étant considéré comme une distance limite économiquement supportable pour le débardage.

Surface totale des peuplements forestiers rendus mobilisables par l'infrastructure à financer (§) : HA

(routes : 400m de part et d'autre de la route en zone de plaine, 50 m en amont, 150 m en aval lorsque les terrains sont supérieurs à 20%,

Pistes : 400m de part et d'autre de la route en zone de plaine, 50 m en amont, 150 m en aval lorsque les terrains sont supérieurs à 20%)

Dont % de surface dont la pente est supérieure à 50% : = surface de pente supérieure à 50% / surface desservie : %

Linéaire hors forêt :

linéaire en forêt :

Description des peuplements concernés (nature, traitement, essence, volume sur pied, production, qualité, surface...)

.....
.....
.....

Objectifs du propriétaire.....

.....
.....

(§) Si le projet est « collectif » la surface à préciser est celle appartenant à l'ensemble des propriétaires

Autres usages de l'infrastructure (touristiques, agricoles, pastorales, cynégétiques)

Commentaires : la mesure concerne la création de desserte des massifs forestiers.

On définit par autres usages, une utilisation de la desserte déjà prévue lors du dépôt du dossier et pouvant avoir une incidence sur les travaux d'entretien de la voirie ou générant des surcoûts.

La desserte prévue assure-t-elle d'autres usages ? oui non

Ces usages génèrent-ils des surcoûts ? oui non

En cas de réponse « oui » à la question précédente : décrire les opérations générant les surcoûts (par exemple élargissement de la plate-forme pour permettre le croisement de deux véhicules...)

.....
.....

Les surcoûts ont-ils été chiffrés ? oui non Montant : _____ €

Les surcoûts sont inclus dans le montant total du projet déposé ? oui non

Une convention de participation aux frais d'entretien est-elle prévue en cas d'usages multiples ? oui non

Quantité supplémentaire de bois rendus mobilisable par la desserte en m³ :

(quantités supplémentaires rendus mobilisables estimées sur 10 ans)

Méthodes d'approches suggérées :

Méthode surfacique	Méthode « volume sur pied »	Méthode « Volume Présumé Réalisable » (VPR)
Surface non desservie avant-projet en ha : (1)	volume non mobilisable avant travaux : (VAT)	
Prélèvement annuel moyen /ha /an (base résultat ign selon type de peuplement ou données du propriétaire) P	taux de prélèvement =TP	VPR par parcelles desservies par le projet figurant dans le document de gestion
VMS : (1)*P*10	VMS= TP*VAT	VMS=somme des VPR

Le demandeur indiquera la méthode retenue et les données prises en compte dans cette approche.

Surface dont la desserte est améliorée en ha : HA

Efficacité de l'aide : montant des travaux/ volume mobilisable sur 10 ans :

Modalités de suivi de la mobilisation (sommier, tableau de suivi des coupes, déclaration des volumes vendus (ASA, ASL, etc....) :

.....
.....

Nom et Prénom du Demandeur :

Date et Signature